



## PRÉFET DE LA MANCHE

Sous-préfecture de Coutances  
Bureau du développement territorial  
Affaire suivie par : Anne-Sophie Jarrier  
☎ : 02.33.19.08.59  
✉ : [anne-sophie.jarrier@manche.gouv.fr](mailto:anne-sophie.jarrier@manche.gouv.fr)

### **ARRETE**

**Le Préfet de la Manche**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

#### **Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de Lingreville**

*(communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 18, L. 19 et R. 7 (nouveaux) ;

**VU** le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ, en qualité de préfet de la Manche ;

**VU** l'instruction INTA1830120 du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

**VU** les propositions du maire de Lingreville ;

**VU** la désignation du représentant par la présidente du tribunal de grande instance de Coutances ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

### **ARRÊTE**

**Article 1er** – La commission de contrôle, instituée dans la commune de Lingreville, est composée comme suit :

**Conseiller municipal** :

Madame Michaële COUROIS, titulaire

Madame Françoise LENOIR née BIENASSIS, suppléant

**Délégué de l'administration** :

Monsieur Alain COUENNE, titulaire

Madame Agnès BOIS, suppléant

**Délégué du tribunal** :

Madame Marie-Thérèse PERIER épouse MAHE, titulaire

**Article 2** – Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

**Article 3** – Le secrétaire général de la préfecture de la Manche et le maire de la commune de Lingreville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Saint-Lô, le **Pour le Préfet**  
**Le Secrétaire Général.**

---

**Fabrice ROSAY**